

Canadian Social Work Review Revue canadienne de service social



COMPRENDRE L'EXPÉRIENCE DE LA PARENTALITÉ EN CONTEXTE DU PLACEMENT PERMANENT DE SON ENFANT AUPRÈS D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE ÉLARGIE : APERÇU TEMPOREL

Amilie Dorval

Volume 39, numéro 2, 2022

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1096805ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1096805ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Canadian Association for Social Work Education / Association canadienne pour la formation en travail social (CASWE-ACFTS)

ISSN

2369-5757 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dorval, A. (2022). COMPRENDRE L'EXPÉRIENCE DE LA PARENTALITÉ EN CONTEXTE DU PLACEMENT PERMANENT DE SON ENFANT AUPRÈS D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE ÉLARGIE : APERÇU TEMPOREL. *Canadian Social Work Review / Revue canadienne de service social*, 39(2), 121–138. <https://doi.org/10.7202/1096805ar>

Résumé de l'article

Les parents d'enfants placés sont des acteurs peu entendus, autant dans le système de protection de la jeunesse que dans la littérature scientifique les concernant. Ainsi, on en connaît très peu sur leur expérience de parentalité, et ce, malgré le contexte assez particulier dans lequel celle-ci s'opère, c'est-à-dire en l'absence de l'enfant au quotidien dans le foyer familial. L'objectif de cet article est de présenter une proposition de compréhension de l'expérience de la parentalité qui tient compte de la temporalité. Les résultats présentés sont issus d'une thèse de doctorat en travail social réalisée à l'Université de Montréal et dont la collecte de données a été effectuée auprès de neuf parents d'enfants placés de façon permanente auprès d'un membre de la famille élargie (Dorval, 2022). L'ancrage théorique repose sur le modèle théorique de la parentalité proposé par Houzel (1999) et la posture méthodologique préconisée est celle du récit de vie (Bertaux, 2014). Il ressort des analyses des récits que les événements biographiques de l'histoire du parent et la notion de trajectoire sont essentiels à intégrer pour une meilleure compréhension du vécu des parents. Ces deux aspects renvoient à la notion de temporalité, un aspect incontournable de la parentalité, notamment dans le contexte du placement permanent d'un enfant.



COMPRENDRE L'EXPÉRIENCE DE LA PARENTALITÉ EN CONTEXTE DU PLACEMENT PERMANENT DE SON ENFANT AUPRÈS D'UN MEMBRE DE LA FAMILLE ÉLARGIE : APERÇU TEMPOREL

Amilie Dorval

Abrégé : Les parents d'enfants placés sont des acteurs peu entendus, autant dans le système de protection de la jeunesse que dans la littérature scientifique les concernant. Ainsi, on en connaît très peu sur leur expérience de parentalité, et ce, malgré le contexte assez particulier dans lequel celle-ci s'opère, c'est-à-dire en l'absence de l'enfant au quotidien dans le foyer familial. L'objectif de cet article est de présenter une proposition de compréhension de l'expérience de la parentalité qui tient compte de la temporalité. Les résultats présentés sont issus d'une thèse de doctorat en travail social réalisée à l'Université de Montréal et dont la collecte de données a été effectuée auprès de neuf parents d'enfants placés de façon permanente auprès d'un membre de la famille élargie (Dorval, 2022). L'ancrage théorique repose sur le modèle théorique de la parentalité proposé par Houzel (1999) et la posture méthodologique préconisée est celle du récit de vie (Bertaux, 2014). Il ressort des analyses des récits que les événements biographiques de l'histoire du parent et la notion de trajectoire sont essentiels à intégrer pour une meilleure compréhension du vécu des parents. Ces deux aspects renvoient à la notion de temporalité, un aspect incontournable de la parentalité, notamment dans le contexte du placement permanent d'un enfant.

Amilie Dorval est stagiaire postdoctorale au Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille (CEIDF) de l'UQTR. Elle a récemment soutenu avec succès sa thèse doctorale à l'Université de Montréal dans laquelle elle s'est intéressée à donner la voix à des parents d'enfants placés. Cet article s'est classé au premier rang des soumissions francophones au concours étudiant de 2022.

Canadian Social Work Review, Volume 39, Number 2 (2022) / Revue canadienne de service social, volume 39, numéro 2 (2022)

Mots-clés : parentalité, placement, placement en famille d'accueil de proximité, récit de vie, protection de la jeunesse

Abstract: Rarely do we hear about the experience of the parents of children in care, both in the child welfare system and in the scientific literature. Thus, very little is known about their experience of parenthood, despite the rather particular context in which it takes place, whereas they do not take care of their child on a daily basis. The aim of this article is to present an experience of parenthood that takes into account the aspect of temporality. The results presented are from a social work doctoral thesis at the Université de Montréal, where data was collected from nine parents of children permanently placed with an extended family member (Dorval, 2022). The theoretical basis is the theoretical model of parenthood proposed by Houzel (1999) and the methodological approach used is that of the life story (Bertaux, 2014). The narrative analyses show that the biographical events experienced by the parents and the notion of trajectory are essential to a better understanding of the parents' experiences. These two aspects refer to the notion of temporality, an inescapable aspect of parenthood, particularly in the context of the permanent placement of one's child.

Keywords: parenthood, placement, kinship placement, life story, child welfare

LES NOMBREUSES TRANSFORMATIONS SOCIALES des dernières années ont entraîné de nouvelles façons de penser les familles québécoises et, parallèlement, de nouvelles conceptions de la parentalité. Le statut de parent est une forme de valorisation importante pour plusieurs, en plus d'être hautement reconnu socialement. À cette reconnaissance s'est ajoutée une pression significative sur les adultes responsables de la sécurité et du développement de l'enfant (Sécher, 2010). Les attentes sont grandes et la parentalité se manifeste dorénavant au sein de plusieurs espaces sociaux et publics. Plusieurs parents ne parviennent pas à bien « performer » cette parentalité et se retrouvent donc marginalisés. On retrouve un nombre important de ces parents « non performants »¹ dans les services de protection de la jeunesse (PJ) du Québec. Les interventions menées par les services de protection sont guidées par la recherche du meilleur intérêt de l'enfant et visent d'abord à mettre fin à une situation de compromission. Pour ce faire, les intervenantes² misent sur la collaboration avec les parents, s'assurent du développement sain de l'enfant et cherchent à maintenir celui-ci dans son milieu. Toutefois, le maintien de l'enfant dans son milieu ne peut se réaliser pour tous les enfants suivis par les services de PJ. Lorsque le retrait de l'enfant de son milieu est inévitable, il doit se faire en assurant le plus possible une stabilité à l'enfant, soit une constance et une continuité dans les

liens et les soins offerts (Gouvernement du Québec, 1977). Pour ce faire, le placement auprès de familles d'accueil de proximité (FAP) est maintenant privilégié en cas de retrait de l'enfant de son milieu familial.

Au Québec, au sens de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) (Gouvernement du Québec, 1977), le terme « famille d'accueil de proximité » désigne un milieu d'accueil sous la responsabilité d'une personne ayant un lien significatif avec l'enfant qui lui est confié et pouvant avoir ou non un lien de parenté avec ce dernier. Au Québec, comme dans plusieurs régions du monde, le recours à ce type de placement connaît une hausse importante, notamment depuis les derniers amendements majeurs de la LPJ, en vigueur depuis 2007. En effet, le plus récent rapport d'évaluation de la LPJ, publié à la suite des changements de 2007, démontre que le nombre d'enfants placés exclusivement auprès de FAP a augmenté de 55 % depuis 2003 (Hélie et coll., 2020). La thèse doctorale dont sont issus les résultats présentés dans cet article avait pour objectif de documenter l'expérience de la parentalité vécue par les parents d'enfants placés de façon permanente par les services de PJ dans le cadre de ce type spécifique de placement (Dorval, 2022). Des constats intéressants ont émergé, dont une proposition d'intégration de la parentalité sous l'angle de la temporalité, proposition présentée dans cet article.

Recension des écrits

Dans les écrits sur le placement d'enfants par les services de PJ, peu d'attention semble accordée aux parents d'origine³ (Alpert, 2005; Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008; Kiraly et Humphreys, 2013, 2015; Schofield et coll., 2010), et ce constat est d'autant plus avéré pour les parents d'enfants placés auprès de FAP (Kiraly et Humphreys, 2013). Certains auteurs parlent même d'acteurs oubliés ou peu entendus (Alpert, 2005; Kapp et Vela, 2004). Ceci étant dit, les principaux articles rapportant le point de vue de parents d'enfants placés ont tout de même été consultés pour la présente recension des écrits. Ceux-ci font ressortir l'existence d'un vaste éventail d'émotions complexes, et parfois contradictoires, éprouvées par les parents. Certains parents ont exprimé de la souffrance, la peur d'être oubliés par leur enfant au moment où celui-ci investit un autre milieu et une autre figure d'attachement (Sellenet, 2010). D'autres ont partagé leur impression de ne plus faire partie de la vie de leur enfant et leurs craintes des conséquences que leur absence pourrait avoir sur leur relation avec leur enfant (Ross et coll., 2017). Dans une étude canadienne (Kenny et coll., 2015), des mères ont raconté comment elles sont « passées en mode survie » à la suite du placement de leur enfant et ont cessé de s'accorder de l'importance, négligeant de veiller à leur santé et à leur bien-être. Or, pour plusieurs parents, ce passage en mode survie est associé à une hausse de la consommation de drogues qui est perçue comme une stratégie d'automédication et d'anesthésie émotionnelle

(Kenny et coll., 2015; Ross et coll., 2017). Plusieurs parents ont dit qu'ils avaient le sentiment d'être de « mauvais parents » (Höjer, 2009; Holtan et Eriksen, 2006). Les parents interrogés dans l'étude de Ross et coll. (2017) ont raconté avoir senti que leur identité avait été confrontée, voire menacée, suite au placement de leur enfant, précisant notamment que cette identité parentale était peu reconnue par la société comme une identité valable depuis le placement de leur enfant. Une mère interrogée dans le cadre d'une étude australienne (Kiraly et Humphreys, 2015) a d'ailleurs affirmé qu'elle « ne se sentait plus comme une mère » depuis que son enfant avait été placé. D'autres parents avaient l'impression d'être perçus comme des « dangers » pour leur enfant plutôt que comme des individus ayant eux aussi des besoins (Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008). En ce sens, Euillet et Zaouche-Gaudron rappellent que les formes de parentalité ne se résument pas seulement à une dichotomie entre le « bon » et le « mauvais » parent, et qu'il faut éviter le plus possible de réduire les parents à leurs potentiels comportements dangereux ou négligents envers leur enfant. Elles ajoutent également que l'identité parentale est sensible aux représentations que les intervenantes et les différentes personnes gravitant autour du parent se font de lui ou elle (Euillet et Zaouche-Gaudron, 2008). Les parents rencontrés dans l'étude de Memarnia et coll. (2015) estimaient que leur identité parentale était en constante « négociation ». Les autrices de l'étude ont également constaté une tension entre le sentiment d'« être mère » et la situation parentale réelle, les mères ayant témoigné toujours se sentir « mères » même si elles n'agissaient plus à titre de figures parentales pour leurs enfants. Cette observation illustre l'incapacité actuelle de notre société à reconnaître un statut d'« entre-deux » (*in-between*), soit celui d'être parent sans avoir son enfant avec soi au quotidien. Des parents d'origine ont aussi parlé d'une douleur et d'une perte qui sont peu reconnues socialement (Kenny et coll., 2015; Ross et coll., 2017). O'Neill (2016) ajoute que, pour ces parents, ce n'est pas seulement la présence physique de l'enfant au quotidien qui est perdue, mais aussi les rôles parentaux et le statut social de parent.

Enfin, un autre élément propre à l'expérience des parents est la notion de temps. Dans un chapitre de livre rapportant les paroles de parents d'enfants placés, Sellenet (2015) a bien décrit les différents « temps » vécus par ces parents, appuyant l'idée que ceux-ci vivent un processus d'acceptation. Dans le même sens, Simmat-Durand (2007), dans une étude portant sur le vécu de mères toxicomanes dont les enfants sont placés, écrit : « le décalage des temps entre des institutions qui imposent leur rythme de travail et des femmes, pour lesquelles la dépendance a aboli les repères temporels, est retenu ici » (p. 16). L'autrice fait bien ressortir dans cet article les tensions existantes entre les temps imposés par l'institution renvoyant ainsi au rythme du travail normé, mais aussi empreint d'une posture d'urgence de l'intervention et celui du temps

vécu par les parents. Ce temps vécu par les parents peut être affecté par leurs contextes de vie — consommation, instabilité sur différents plans, etc. — rendant le rythme de travail de l'institution impossible pour eux. Bien que cette troisième notion de temps ne soit pas développée dans le présent article, il faut également ajouter le temps de l'enfant. Ainsi, la notion de temps développemental influence grandement le rythme d'intervention en PJ qui souhaite agir rapidement, et ce, dans l'intérêt de l'enfant. Enfin, Sellenet (2015) rappelle que les études qualitatives ont tendance à morceler en différents thèmes les propos de leurs participants, de sorte qu'il n'est pas rare que l'on perde de vue les idées de processus et de trajectoire que peuvent vivre les parents en dehors des thèmes présentés. Ainsi, l'autrice soulève cette mise en garde dans les études qualitatives de tenir compte de cette notion de temps dans l'interprétation des résultats, et a ainsi présenté quatre temps distincts dans le processus commun du placement vécu par les parents : (1) le temps de la rupture; (2) le temps de l'invisibilité et de la honte; (3) le temps de l'installation et de l'apprentissage; et (4) le temps de la reconquête de l'identité désirée. Bien que cette notion de temps soit soulevée par quelques auteurs et autrices, peu semblent s'y être attardés dans leur compréhension de l'expérience des parents d'enfants placés.

Cadre théorique

Le concept de la parentalité dans l'univers théorique et scientifique est relativement récent et varie encore beaucoup selon l'ancrage disciplinaire. Houzel (1999) et ses collègues se sont penchés sur cet exercice visant à théoriser la parentalité. À partir de perspectives multiples, ils ont ainsi décliné la parentalité selon trois axes distincts. La parentalité repose, selon ces auteurs et autrices, sur une première dimension psychique et symbolique de « se sentir parent », qui inclut le lien à l'enfant, les représentations de la parentalité, les émotions, les cognitions et l'évaluation de la parentalité par le parent lui-même. Cette première dimension est libellée comme « expérience de la parentalité ». Une deuxième dimension, la pratique de la parentalité, renvoie plus directement aux gestes de soin qui incombent au parent et qui comprennent la vie quotidienne, les moments partagés et les contacts directs et indirects avec l'enfant. Enfin, la troisième dimension, nommée « exercice de la parentalité », repose sur les aspects légaux de la parentalité, dont l'autorité parentale et la responsabilité. Houzel (1999) rappelle que la parentalité n'est pas un état, mais plutôt un processus complexe et évolutif. Il importe également de souligner que les trois dimensions énoncées se comprennent comme un tout dont les dimensions sont fortement interreliées.

Bien que ce cadre théorique semble définir adéquatement la parentalité, il nous est apparu nécessaire de le bonifier de certains éléments

proposés par Lacharité et coll. (2015). En ce sens, les caractéristiques des parents (histoire de vie, modèles parentaux connus, problématique de santé mentale), les caractéristiques sociales (relation avec l'autre parent, soutien social, connaissances sur le développement des enfants), les caractéristiques contextuelles (milieu de travail, contextes de vie, aspects socioéconomiques), ainsi que le contexte institutionnel (contexte d'intervention, aspects légaux et juridiques, modalités d'intervention) sont des éléments ajoutés à la théorisation initiale de Houzel (1999) afin de constituer un cadre théorique. Ces ajouts permettent de rendre compte de façon plus précise de l'expérience vécue par les parents rencontrés. Toutefois, une notion centrale semble encore manquante, celle de temps, et ce, bien qu'elle soit nécessaire afin de saisir cette expérience singulière d'être un parent dont l'enfant est placé de façon permanente. Afin de pallier cette lacune, l'approche méthodologique de recherche privilégiée a permis d'inclure la temporalité dans la construction théorique de la parentalité.

Méthodologie

L'approche du récit de vie a été préconisée, suivant la conceptualisation qu'en a proposée Bertaux (2014). Chez cet auteur, le récit de vie est une approche méthodologique qui transparaît dans chacune des étapes de recherche et qui repose sur une forme de production discursive dans laquelle un narrateur ou une narratrice raconte un épisode de sa vie. Cette méthodologie accorde une place significative à la notion de temps et est documentée comme étant particulièrement pertinente pour les études s'intéressant aux aspects de la trajectoire et aux notions identitaires (Burrick, 2010; Gibbs, 2007). Comme présenté précédemment, les études ayant donné la parole aux parents d'enfants placés abordent de façon importante l'identité parentale. De plus, le récit de vie s'inscrit en cohérence avec les valeurs et fondements du travail social, à savoir la prise en compte de la voix des populations vulnérables ou mises à l'épreuve, le respect des individus, la participation réelle de ceux-ci et la promotion de leurs capacités d'agir dans un monde en changement (Bouquet, 2012). La reconnaissance et la légitimité du récit et de la personne qui le produit, qualités toutes deux prépondérantes dans cette approche, favorisent ainsi une reprise de pouvoir pour les personnes concernées.

Recrutement

Au total, neuf parents ont été rencontrés. Ils ont été recrutés au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud de l'Île-de-Montréal (CCSMTL). Le recrutement s'est opéré grâce à la collaboration d'intervenantes dans les équipes cliniques du CCSMTL. Suite à une présentation du projet de recherche à leurs équipes de travail, les intervenantes identifiaient des parents répondants aux critères

de sélection du projet et leur demandaient leur consentement à être contactés par la chercheuse. Les parents ayant accepté cette prise de contact étaient ensuite contactés par la chercheuse qui leur donnait plus de détails et obtenait leur consentement à participer à la recherche. Les critères de sélection établis pour la thèse étaient : (1) que le placement de l'enfant soit statué jusqu'à sa majorité; (2) que la FAP soit liée à l'enfant (ou au parent) par un lien familial direct, c'est-à-dire que le parent d'accueil soit un oncle, une tante ou un grand-parent de l'enfant.

Entretiens

Chacun des neuf parents a été rencontré en personne à deux reprises, à l'exception d'une mère qui n'a été rencontrée qu'une fois. Pour chaque parent interrogé, le premier entretien permettait d'obtenir et de construire le récit de vie. Le deuxième visait, d'une part, à présenter la compréhension du récit par la chercheuse aux parents et, d'autre part, à approfondir certains éléments abordés lors du premier entretien. La durée des entretiens variait entre 76 minutes et 180 minutes ($m = 131$ minutes), et il s'est écoulé entre quatre et seize semaines entre les deux entretiens ($m = 7,86$ semaines).

Analyses

En conformité avec les travaux de Bertaux (2014), l'analyse des récits de vie a débuté très tôt dans le processus de recherche et s'est poursuivie parallèlement à la collecte des récits. Tous les entretiens ont été enregistrés en format audio et retranscrits dans leur intégralité. Le processus d'analyse a été divisé en trois grandes étapes. La première étape a été de procéder à une analyse individuelle de chacun des récits dans leur singularité. Pour ce faire, ceux-ci ont été écoutés et lus à plusieurs reprises et un travail d'édition du récit et de reconstruction chronologique a été réalisé. La deuxième étape a été de restituer chacun des récits au parent lors du deuxième entretien, lui-même enregistré sur support audio et retranscrit. Ces retranscriptions constituaient les récits finaux. Enfin, la troisième étape d'analyse a été de procéder à une analyse thématique classique des neuf récits finaux, suivant les directives de Paillé et Mucchielli (2012). Selon ces auteurs, l'« analyse thématique consiste, en ce sens, à procéder systématiquement au repérage, au regroupement et, subsidiairement, à l'examen discursif des thèmes abordés dans un corpus » (p. 233). Paillé et Mucchielli soulèvent aussi le fait que l'analyse thématique peut être utilisée seule dans une recherche, ou encore être combinée à d'autres processus d'analyse, comme ce fut le cas dans la thèse. L'analyse thématique des récits des parents a permis d'identifier plusieurs thèmes pertinents à l'étude, qui ont d'abord été regroupés selon l'ancrage thématique de la parentalité et ses trois axes, soit l'expérience, la pratique et l'exercice, ainsi qu'autour d'éléments

susceptibles d'influencer le vécu des parents. Les résultats présentés dans la prochaine section visent à rendre compte d'une partie de la compréhension intégrative de la parentalité qui a émergé des analyses de la thèse et qui tient compte de la notion de temps et des trajectoires des parents.

Résultats

Portrait des parents

Le tableau 1 présente un portrait synthèse des parents rencontrés et précise l'historique du placement de leurs enfants. Les neuf parents rencontrés, trois pères et six mères, ont au total 15 enfants, dont 12 ont été placés par les services de protection de la jeunesse auprès d'un membre de la famille élargie. Aux moments des entretiens, deux parents vivaient ce que certains auteurs et autrices appellent une « parentalité partielle » (Sécher, 2010), soit le fait d'avoir simultanément un enfant placé et un enfant vivant avec eux. L'âge des enfants placés variait d'une semaine à quatre ans au moment d'être placés en FAP ($m = 14,27$ mois) et les enfants étaient placés en moyenne depuis presque huit ans ($m = 7,91$ ans; durée du placement varie entre deux et dix-sept ans). Pour les 12 enfants placés, huit ont été confiés à un membre de la famille maternelle (grand-mère, cousine, tante, grand-père/belle-mère) et quatre à un membre de la famille paternelle (grand-mère, tante, cousine); les grands-parents constituent le milieu substitut d'une majorité de ces enfants (7 sur 12). La moyenne d'âge des parents au moment d'avoir leur premier enfant est de 23 ans. Hormis trois parents, qui étaient âgés de 27, 33 et 39 ans, tous les autres parents avaient entre 17 et 23 ans lorsqu'ils ont eu leur premier enfant. Pour ce qui est de leur occupation, six parents étaient sans emploi au moment des entretiens, alors que les trois autres travaillaient depuis peu.

Thèmes saillants

Deux thématiques émergent des analyses comme éléments saillants sur le plan de la temporalité dans les récits des parents. Un premier thème est l'importance de tenir compte de l'histoire des parents et des différents événements qu'ils ont vécus afin de bien comprendre leur construction et leur expérience de la parentalité. Un deuxième thème est l'aspect de « trajectoire des récits », qui inclut une proposition de points de bascule dans la trajectoire de certains parents. Ces deux thèmes sont développés dans les prochains paragraphes.

Avant de détailler chacun de ces deux thèmes, il semble opportun de préciser que le guide d'entretien utilisé dans le cadre de la thèse ne limitait pas le parent à une période fixe de sa trajectoire et l'invitait plutôt à raconter l'entièreté de son histoire en utilisant la question

Tableau 1. *Caractéristiques des parents rencontrés*

Nom du parent	État matrimonial	Statut d'emploi	Âge du parent à la naissance de l'enfant	Nombre d'enfants	Milieu de vie des enfants	Âge des enfants lors du placement	Temps écoulé depuis le placement
Maïka	Seule	Sans emploi	21 ans	1	Grand-mère maternelle	1 an et 3 mois	6 ans
Stéphane	En couple	Sans emploi	27 ans	1	Grand-mère maternelle	1 semaine	4 ans
Virginie	En couple	En emploi	21 ans	2	Grand-mère maternelle	3-4 ans	4 ans
			23 ans		Grand-mère maternelle	1 an	4 ans
Joanie	En couple	En emploi lors du 2 ^e entretien	17 ans	2	Grand-mère maternelle	7 mois	19 ans
			28 ans		Cousine du père (marraine)	2 ans	8 ans
Nicolas	En couple avec la mère de son 2 ^e enfant	Sans emploi	27 ans	2	Mère	–	–
			33 ans		Tante paternelle	3 mois	2 ans
Sammie	En couple avec le père de son 2 ^e enfant	Sans emploi	17 ans	2	Grand-père maternel (décédé) et conjointe du grand-père	4 mois	12 ans
			27 ans		Mère	–	–
Amélia	Incertain	En emploi depuis peu	20 ans	2	Grand-mère paternelle	3-4 mois	9 ans
			23 ans		Mère	–	–
Carole	En couple	Sans emploi	39 ans	1	Tante paternelle	6 mois	13 ans
Jason	En couple	En emploi	22 ans	2	Tante maternelle	4 ans	7 ans
			26 ans		Cousine de la mère	1 an	7 ans

de départ : « Pouvez-vous me raconter votre histoire de parent ? » Ainsi, certains parents sont retournés dans leurs vécus à l'enfance et à l'adolescence, alors que d'autres ont principalement témoigné de leurs vécus de jeunes adultes. La notion de temps n'a pas fait l'objet de questions aux parents durant les entretiens. De plus, les parents n'ont pas évoqué précisément l'idée du temps qui s'écoule, à l'exception de quelques parents qui, dans leurs mots, ont expliqué la notion de durée maximale de placement incluse dans la LPJ.

Dans un premier temps, il ressort des analyses que le développement de la parentalité s'inscrit directement dans l'histoire de vie des parents et est donc fortement imprégné des différents événements biographiques relatés par les parents. Plusieurs parents ont raconté différents événements survenus durant leur enfance, leur adolescence et même à l'âge adulte, qui sont susceptible d'influencer non seulement comment on devient parent, comment on se perçoit et se représente la parentalité, mais également comment celle-ci est mise en pratique. D'abord, ce qui émerge de façon marquante pour les parents rencontrés est la constante du manque affectif durant l'enfance et l'adolescence, couplé, dans la plupart des cas, à des relations malsaines une fois ces parents parvenus à l'âge adulte. Deux parents, qui ont fait état d'expériences répétées de viol durant leur enfance et leur adolescence, ont aussi décrit les conséquences de ce vécu :

Bien, ce n'est pas compliqué, quand tu te fais violer, on vient chercher un éclat de ton âme, on vient chercher une partie. Une âme blessée ne peut pas fonctionner comme du monde, c'est impossible. Ils sont venus chercher des qualités que j'avais, ils sont venus chercher ma confiance, ils me l'ont enlevée. Ils sont venus m'enlever le positif, ils me l'ont enlevé. Avant huit ans, j'étais le meilleur petit garçon au monde, j'écoutais tout le temps, je faisais mes affaires, je n'avais aucun problème à aider... Aussitôt que j'ai eu huit ans et mon viol, j'ai commencé à frapper, j'ai commencé à insulter, je vargeais dans les murs. J'avais quelque chose à refouler. [...] Je te dirais qu'un viol peut anéantir une personne, carrément; c'est à vie. Le monde qui commettent ces gestes-là ne sont pas conscients des répercussions que ça peut avoir, c'est juste vraiment intense. — Stéphane⁴

[Je me suis fait agresser sexuellement] par un père de famille qui habitait de l'autre [côté] de la rue [de l'âge de] 12 à 16 ans. Je l'ai gardé longtemps [pour moi]. [...] C'est sûr que ça ne va jamais me sortir de la tête : t'es agressée, t'es agressée! [...] Même encore aujourd'hui, j'ai encore peur des hommes, à l'âge que je suis rendue, à 30 ans, j'ai encore peur. — Virginie

De toute évidence, ces expériences de viol ont profondément marqué ces deux parents, qui les ont décrites comme des événements traumatiques. Stéphane a expliqué avoir eu recours à une thérapie offerte par l'Indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC) afin de réussir à parler de ce trauma, alors que Virginie, qui semblait avoir reçu une aide

moindre et plus tardive, a abordé brièvement les conséquences de ce trauma sur sa parentalité. Par exemple, elle a expliqué qu'elle se sentait parfois « prise », notamment lors des visites supervisées avec ses enfants, qui se déroulaient dans une petite pièce lui rappelant l'emplacement des viols vécus.

Plusieurs parents ont raconté avoir perdu un parent ou un proche durant leur jeunesse et relatent avoir été marqués par ces pertes. Ils mentionnent, par exemple, avoir vécu une certaine « carence parentale » suite à ces décès. D'autres ont rapporté avoir vécu des épisodes de violence provenant de leur partenaire amoureux à l'âge adulte. Certains parents relatent avoir eu les services de la PJ dans leur vie alors qu'ils étaient enfants et certains racontent même avoir été placés une partie de leur enfance ou adolescence. En bref, les différents événements et contextes de vie ayant jalonné l'histoire de ces parents sont susceptibles d'avoir laissé des traces négatives importantes dans leur développement et, ultimement, dans leur parentalité en devenir. Certains parents semblent avoir reproduit leurs modèles parentaux, c'est-à-dire les contextes de vie qu'ils connaissaient, alors que d'autres ont tenté de s'en détacher le plus possible. Néanmoins, leur manque de ressources à différents égards est nettement ressorti de leurs récits.

En continuité avec ce qui vient d'être présenté, et comme deuxième thème intégrateur, les récits obtenus ont montré que la parentalité en contexte de placement permanent auprès d'une FAP n'est pas une expérience homogène. Les parents ont non seulement décrit des contextes de placement forts différents, mais ont en outre rapporté des façons très diverses d'y réagir, témoignant ainsi de trajectoires bien différentes pour les uns et les autres. Par exemple, certains disent avoir vécu énormément de colère, alors que d'autres ont plutôt rapporté avoir eu des épisodes dépressifs ou encore avoir tombé dans la consommation excessive de substances. De plus, les propos des parents montrent que le placement des enfants ne s'est pas produit au même moment dans la trajectoire de vie de tous les parents ayant participé à l'étude; que le placement a entraîné des conséquences uniques à chacun d'entre eux; et que la façon de voir et de comprendre le placement n'est pas la même pour toutes et tous. Par exemple, pour certains parents, l'entrée dans la parentalité et le retrait de leur enfant se sont produits peu après leur entrée dans l'âge adulte. Plusieurs reconnaissent qu'ils étaient (trop) jeunes et avaient l'impression de ne pas être prêts à devenir parents. Les deux extraits qui suivent illustrent bien les conséquences de ce contexte peu favorable :

Parce que même moi je me trouvais trop jeune pour avoir un enfant à cet âge-là; j'avais pas vu mon adolescence; j'ai commencé à sortir avec son père jeune; j'ai eu mon enfant jeune. Tu te dis... je m'en foutais pas, c'est pas ça... mais j'étais plus [insouciant des conséquences à plus long terme]... — Joanie

Quand c'est arrivé, c'était pas vraiment voulu, c'était plus une surprise, et ça m'a pris du temps [à] l'annoncer à mon père, parce que je me sentais un peu mal de ça, et aussi, quand je lui ai annoncé, il avait l'air un peu découragé; peut-être qu'il trouvait que j'étais jeune, je sais pas trop... Dans le fond, je suis tombée enceinte, j'avais 17 ans et j'habitais dans le sous-sol chez mon père, avec ma belle-mère (c'était sa blonde), puis avec mon conjoint aussi du moment. Dans le fond, j'ai accouché, j'avais 18 ans à peu près. Tout de suite au début, j'ai commencé à avoir des problèmes de consommation quand mon fils est né. J'avais déjà consommé auparavant, mais je suis comme tombée là-dedans, assez intensément. Parce que j'ai fait une dépression post-partum. — Sammie

Pour d'autres, le retrait de l'enfant est survenu dans un contexte où le projet parental était souhaité et planifié. Le fort contraste entre ces deux contextes teinte énormément la façon dont les parents racontent leur expérience du retrait de leur enfant. De plus, le retrait initial de l'enfant étant survenu chaque fois dans des contextes propres à chaque parent, ces contextes sont susceptibles d'avoir influencé leur vécu. Par exemple, un contexte de conjugalité difficile, où la séparation des conjoints est imminente, amène son lot de défis, auxquels s'ajoutent ceux associés à la venue de l'enfant, puis à son retrait.

Dans le même sens, il est ressorti de l'analyse différents points de bascule pour les parents. Ces points de bascules sont compris comme des tournants significatifs où les choses vont différemment. Pour les parents rencontrés, il s'agissait de point de non-retour de leur enfant vivant avec eux. Ainsi, certains parents racontent que le moment le plus difficile était celui du retrait initial de leur enfant, alors que pour d'autres, c'était plutôt celui de l'annonce du placement permanent, comme en témoignent les deux extraits d'entrevue suivants :

Quand la décision a été prise, ils [les intervenants de la PJ] sont venus la chercher chez moi, une journée que je l'avais. J'étais en train de lui donner son boire. Ils sont rentrés dans maison et ils me l'ont enlevée toute de suite, de même, des mains, et ils l'ont donnée à l'autre travailleuse sociale. Ils sont sortis et m'ont dit : « C'est un ordre de la juge, ton enfant est placée jusqu'à majorité, pis that's it, that's all. » Subitement de même. Pouf! Ils te l'enlèvent des bras. Je n'ai même pas eu le temps d'embrasser mon enfant, rien. — Carole

Ah, parce que je me suis battu pour aller le chercher et puis finalement, eux, ils décident de le placer jusqu'à majorité chez la grand-mère, alors pour moi ça été une grosse défaite-là, ça... Ouin, grosse défaite, [j'étais] anéanti ben raide. Plus que ce que j'étais déjà... — Stéphane

Les récits récoltés ne précisent pas en détail les facteurs contextuels ayant influencé les différentes réactions des parents, mais force est d'admettre que certains parents vivent un point de bascule lors du retrait, alors que d'autres sont davantage secoués par la permanence du placement. Par ailleurs, entre ces deux moments charnières, quelques

parents rencontrés ont aussi vécu une ou plusieurs tentatives de réunification qui n'ont pu aboutir à une reprise pérenne de la garde quotidienne de leur enfant. Ainsi, ces tentatives avortées de réunification viennent s'inscrire dans la trajectoire de ces parents et représentent bien pour ceux-ci l'aspect de point de bascule comme le démontre l'extrait suivant :

Je me sentais dans l'échec total, vraiment. J'étais déçu, là, vraiment, mais je ne pouvais pas rien faire d'autre que me blâmer moi-même; c'est de ma faute. — Sammie

Lorsqu'il est question de leurs perspectives d'avenir, plusieurs parents ont évoqué leur combat vers une plus grande stabilité dans leur vie et leurs tentatives de se reprendre en main. Dans l'extrait d'entrevue ci-dessous, Maïka exprime son espoir futur de changement et de reprise en main, alors que Jason rapporte plutôt les changements que la venue de son enfant a apportés dans sa vie dans le passé, soit de mener une vie plus stable et de mettre de côté certains comportements illégaux :

Mais j'essaie d'avoir un appartement stable pour justement ravoïr [ma fille]... parce que c'est ça que je veux. Même si elle est placée jusqu'à ses 18 ans, il n'y a rien de coulé dans le béton. Je vais me battre pour la ravoïr, quand je serai prête. Quand j'aurai un job et un appartement à moi. — Maïka

Je vais dire que [ma vie a changé] du jour au lendemain. J'ai vendu beaucoup de drogue dans ma vie et c'était tout le temps de l'argent sale. Quand [mon fils] est né, j'ai vraiment tout arrêté ça pour aller travailler comme caissier dans un Petro-Canada pour ne pas prendre de risque de retourner en prison. Au début, je trouvais ça rough. Ce que je faisais par deux semaines, c'est ce que je faisais en une journée ou deux [avant]. Mais c'était pour le mieux. Ça m'a fait un déclic, il fallait que je vieillisse un peu et que je passe à autre chose, que je prenne mes responsabilités. — Jason

En somme, les récits des parents permettent de mettre en lumière cette notion de trajectoire, nécessairement différente pour chacun. Ces trajectoires prennent en compte des événements biographiques qui jalonnent l'histoire des parents et viennent modeler leur expérience de la parentalité. Les trajectoires de chaque parent peuvent également mener à des points de bascule, vécus à des moments spécifiques. Ceux-ci sont associés à un vécu difficile pour les parents et marquent des besoins accrus d'accompagnement et de soutien, éprouvés à des moments précis.

Discussion

Les éléments présentés ci-haut illustrent bien les différents portraits des parents interrogés lors de l'étude et montrent que le placement d'un

enfant ne suit pas une trajectoire unique. De plus, aux éléments déjà mentionnés, plusieurs variables de contexte s'ajoutent et ponctuent la trajectoire parentale : les changements d'intervenantes, la relation avec le milieu d'accueil de l'enfant, la relation avec l'autre parent, les éventuelles séparations et les déménagements. Une fois de plus, ces éléments viennent nuancer et influencer l'expérience et la conception de la parentalité. Un premier constat qui se dégage de ces trajectoires variées est qu'il s'avère possible d'identifier des points de bascule pour les parents. Les points identifiés dans la présente étude sont : le retrait de l'enfant, l'échec des tentatives de réunification familiale et la mesure de placement permanent. Ces notions de « trajectoire », singulière à chaque parent, et de « points de bascule » sont abordées par Noël (2014) qui confirme que ces aspects sont très peu documentés dans les écrits scientifiques. Noël (2014) explique également que le choc vécu par les mères qu'elle a rencontrées peut entraîner diverses réactions et mécanismes de défense : certaines se tournent vers la consommation de substances, d'autres vivent une période de désorganisation importante, et quelques-unes éprouvent des sentiments dépressifs qui peuvent mener à des idées suicidaires, voire à des tentatives de suicide. L'autrice soulève en outre que les différents sentiments éprouvés lors de ces points de bascule peuvent limiter l'aide reçue ou entraîner un isolement des mères, notamment en raison, chez ces dernières, d'une intériorisation de la honte vécue. Ces constats de Noël (2014) font fortement écho aux propos de certains parents rencontrés dans le cadre de la thèse, qui ont aussi affirmé s'être isolés suite au placement, avoir refusé des services ou avoir réagi d'une manière qui a affecté leur lien avec leur intervenante, et conséquemment avec les services reçus. Les différents vécus racontés par les parents font également écho aux résultats de Sécher (2010) et de Delens-Ravier (2001) qui présentent les trajectoires variées des parents rencontrés dans leurs études respectives. Ces deux auteurs montrent notamment que l'histoire de vie de certains parents est marquée par des carences importantes, et que ces carences ont influencé leur expérience du placement de leur enfant et leurs différentes réactions. Dans le même sens, les propos de certains parents montrent que leurs réactions à certaines expériences du passé viennent agir sur les comportements ou attitudes des parents avec leurs enfants, notamment en présence des intervenantes de la PJ. Comme nous l'avons vu, une mère dit, par exemple, se sentir « prise » lors des visites supervisées avec ses enfants, puisque la pièce lui rappelle l'emplacement des viols subis dans son enfance. Lors de ces visites, les comportements de la mère pourraient être interprétés, à tort, comme du désintérêt ou un manque de collaboration. Pourtant, il faut bien remarquer que ce que vit cette mère durant la visite la replonge dans un trauma antérieur et ne concerne pas la situation de ses enfants directement. Néanmoins, ce vécu traumatique influence la pratique de la parentalité

chez cette mère, qui devient moins disponible pour ces enfants lors de la visite. Il s'agit là d'un exemple présenté ci-haut et bien détaillé dans le récit de cette mère, mais il est possible de penser que plusieurs vécus des parents, notamment ceux ayant un caractère traumatique, sont susceptibles d'entraîner des répercussions directes et indirectes sur les trois axes de la parentalité des parents, soit l'expérience, la pratique et l'exercice.

Ces éléments traumatiques rejoignent aussi ce que Carolan et coll. (2010) rapportent dans leur étude portant sur la trajectoire de trois mères ayant perdu la garde de leur enfant et ayant vécu de multiples traumatismes. Le placement apparaît comme un élément traumatique supplémentaire qui se greffe au parcours déjà hautement traumatique de ces femmes : abus sexuels et physiques dans leur enfance, exposition à la violence et à la consommation de leurs parents, discrimination et oppression sur le plan socioéconomique et ainsi de suite. Les autrices de cette étude ont mis en évidence la complexité et le caractère pluriel des traumatismes que ces mères ont vécus. La non-résolution de ces sentiments et difficultés peut influencer le déroulement des visites avec leur enfant, ainsi que les conclusions qu'en tirent les intervenantes, notamment lorsqu'elles concluent à une non-collaboration des parents (Haight et coll., 2002). En ce sens, les réactions des parents sont souvent mal interprétées par les intervenantes et, par conséquent, le soutien offert aux parents peut ne pas être approprié (Kenny et coll., 2015; Ross et coll., 2017). En effet, plusieurs études démontrent que les parents interrogés ont souvent l'impression qu'ils ne reçoivent pas l'aide et le soutien dont ils et elles ont besoin (O'Neill, 2016; Ross et coll., 2017).

Enfin, les résultats présentés dans cet article soutiennent également le postulat avancé par Houzel (1999) selon lequel la parentalité est un processus évolutif et non un état permanent. Cette intégration de la temporalité dans la conception de la parentalité apparaît comme un ajout singulier et nécessaire au modèle théorique. Dans le même sens, il semble essentiel de tenir compte de la notion de temporalité dans l'accompagnement offert aux parents qui vivent le placement de leur enfant et dans les services qui leur sont offerts. Les résultats ont mis en lumière des moments clés dans les interventions qui sont susceptibles d'être vécus difficilement par les parents. Des interventions davantage sensibles au vécu des parents et adaptées lors de ces moments charnières seraient à envisager. Finalement, il semble également important de mettre de l'avant un certain savoir-être dans les interventions auprès de parents d'enfants placés de façon permanente, savoir-être qui inclurait une attitude d'ouverture en regard du vécu antérieur des parents. Il importe de se rappeler qu'avant d'être parents, les sujets interrogés dans le cadre de ces études sont des êtres humains qui ont des histoires bien précises, souvent marquées par des événements traumatiques.

NOTES

1. L'expression utilisée de parents « non performants » se veut une forme de critique de la performance attendue des parents en cause. Elle vise aussi à ne pas utiliser les expressions courantes de « bon » versus « mauvais parent ». Le concept de « non-performance » semble moins stigmatisant et présente mieux la posture critique adoptée.
2. Le genre féminin du terme « intervenante » utilisé ici a pour objectif de rendre compte de la surreprésentation des femmes dans les métiers de relation d'aide, mais ne vise toutefois pas à ignorer la contribution des hommes.
3. Le terme « parent d'origine » est préféré à celui de « parent biologique » afin d'éviter une conception strictement biologique de la parentalité et de proposer une compréhension plus inclusive de la parentalité. Pour la suite du texte, le terme de parent employé seul renvoie à cette notion de parent d'origine. De plus, le terme « parent » est utilisé lorsqu'aucune différence quant au genre n'était rapportée dans les données, et les termes « mère » et « père » lorsqu'il y avait une distinction entre ces deux groupes.
4. Afin de préserver la confidentialité des participantes et participants, les prénoms ont été changés par d'autres prénoms fictifs de sorte qu'il ne soit pas possible d'identifier les participantes et participants ou toute autre personne mentionnée dans les récits (enfant, membre de la famille, intervenante, etc.).

RÉFÉRENCES

- Alpert, L. T. (2005). Research review: Parents' service experience — a missing element in research on foster care case outcomes. *Child & Family Social Work*, 10(4), 361–366. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2005.00387.x>
- Bertaux, D. (2014). *Le récit de vie* (3^e éd.). Armand Colin.
- Bouquet, B. (2012). Les valeurs du travail social. Dans B. Bouquet (dir.), *Éthique et travail social. Une recherche du sens* (2^e éd., p. 25–46). Dunod.
- Burrick, D. (2010). Une épistémologie du récit de vie. *Recherches qualitatives*, hors-série 8, 7–36. http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/hors_serie/hors_serie_v8/HS8_Burrick.pdf
- Carolan, M., Burns-Jager, K., Bozek, K., et Escobar Chew, R. (2010). Women who have their parental rights removed by the state: The interplay of trauma and oppression. *Journal of Feminist Family Therapy*, 22(3), 171–186. <https://doi.org/10.1080/08952833.2010.499694>
- Delens-Ravier, I. (2001). *Le placement d'enfants et les familles. Recherche qualitative sur le point de vue de parents d'enfants placés*. Éditions Jeunesse et Droit.
- Dorval, A. (2022). *Comprendre l'expérience de la parentalité de parents d'enfants placés de façon permanente auprès d'un membre de la famille élargie par les services de protection de la jeunesse* [Thèse de doctorat, Université de Montréal].
- Euillet, S., et Zaouche-Gaudron, C. (2008). Des parents en quête de parentalité. L'exemple des parents d'enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance. *Sociétés et jeunesses en difficulté*, 5, 2–13. <https://journals.openedition.org/sejed/2703>
- Gibbs, G. (2007). *Analyzing qualitative data*. SAGE Publications.

- Gouvernement du Québec. (1977). *Loi sur la protection de la jeunesse* (RLRQ, chapitre P-34.1, à jour au 10 juin 2022). Éditeur officiel du Québec. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/P-34.1>
- Haight, W. L., Black, J. E., Mangelsdorf, S., Grace, G., Tata, L., Schoppe, S. J., et Szewczyk, M. (2002). Making visits better: The perspectives of parents, foster parents, and child welfare workers. *Child Welfare League of America*, special issue, 81(2), 173–202. <http://www.jstor.org/stable/45390056>
- Helie, S., Drapeau, S., Châteauneuf, D., Esposito, T., Noël, J., Poirier, M.-A., et Saint-Jacques, M.-C. (2020). *L'Évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse. Point de mire sur la réunification familiale et le remplacement*. Rapport déposé au ministère de la Santé et des services sociaux. Institut universitaire Jeunes en difficulté. <https://iujd.ca/fr/elpj3>.
- Höjer, I. (2009). Birth parents' perception of sharing the care of their child with foster parents. *Vulnerable Children and Youth Studies*, 4(2), 161–168. <https://doi.org/10.1080/17450120903012941>
- Holtan, A., et Eriksen, S. H. (2006). The brittle attraction: Women deprived of the custody of children. *International Journal of Child & Family Welfare*, 3, 179–191. https://www.researchgate.net/publication/292267115_The_brittle_attraction_Women_deprived_of_the_custody_of_children
- Houzel, D. (Dir.). (1999). *Les enjeux de la parentalité*. Èrès.
- Kapp, S. A., et Vela, R. H. (2004). The unheard client: Assessing the satisfaction of parents of children in foster care. *Child & Family Social Work*, 9(2), 197–206. <https://doi.org/10.1111/j.1365-2206.2004.00323.x>
- Kenny, K. S., Barrington, C., et Green, S. L. (2015). “I felt for a long time like everything beautiful in me had been taken out”: Women’s suffering, remembering, and survival following the loss of child custody. *The International Journal on Drug Policy*, 26(11), 1158–1166. <https://doi.org/10.1016/j.drugpo.2015.05.024>
- Kiraly, M., et Humphreys, C. (2013). Family contact for children in kinship care: A literature review. *Australian Social Work*, 66(3), 358–374. <https://doi.org/10.1080/0312407X.2013.812129>
- Kiraly, M., et Humphreys, C. (2015). A tangled web: Parental contact with children in kinship care. *Child & Family Social Work*, 20(1), 106–115. <https://doi.org/10.1111/cfs.12060>
- Lacharité, C., Pierce, T., Calile, S., Baker, M., et Pronovost, M. (2015). Penser la parentalité au Québec : un modèle théorique et un cadre conceptuel pour l’initiative *Perspectives parents*. Dans *Les cahiers du CEIDEF*, 3. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/GSC1910/F_658705936_LesCahiersDuCEIDEF_no3.pdf
- Memarnia, N., Nolte, L., Norris, C., et Harborne, A. (2015). “It felt like it was night all the time”: Listening to the experiences of birth mothers whose children have been taken into care or adopted. *Adoption & Fostering*, 39(4), 303–317. <https://doi.org/10.1177/0308575915611516>
- Noël, J. (2014). *Le pouvoir d’agir des mères biologiques dont l’enfant est placé de façon permanente ou adopté en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse* [Mémoire de maîtrise, Université Laval]. Bibliothèque et Archives Canada / Library and Archives Canada. <https://www.collectionscanada.gc.ca/obj/thesescanada/vol2/QQLA/TC-QQLA-30829.pdf>

- Noël, J. (2018). *Les processus freinant ou favorisant la reconnaissance sociale des mères dont l'enfant est placé jusqu'à sa majorité en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ)* [Thèse de doctorat, Université Laval]. Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles (CRUJeF). <https://www.crujef.ca/sites/crujef.ca/files/Documentation/Thèse%20Julie%20Noël.pdf>
- O'Neill, C. (2016). Christmas without the kids: Losing children through the child protection system. *Children Australia*, 30(4), 11–18. <https://doi.org/10.1017/S1035077200010865>
- Paillé, P., et Mucchielli, A. (2012). L'analyse thématique. Dans P. Paillé et A. Mucchielli (dir.), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (p. 231-314). Armand Colin. <https://doi.org/10.3917/arco.paill.2012.01>
- Ross, N., Cocks, J., Johnston, L., et Stoker, L. (2017). "No voice, no opinion, nothing": Parent experiences when children are removed and placed in care. Research report. University of Newcastle. <https://www.lwb.org.au/assets/Parent-perspectives-OOHC-Final-Report-Feb-2017.pdf>
- Schofield, G., Moldestad, B., Hojer, I., Ward, E., Skilbred, D., Young, J., et Havik, T. (2010). Managing loss and a threatened identity: Experiences of parents of children growing up in foster care, the perspectives of their social workers and implications for practice. *British Journal of Social Work*, 40(1), 74–92. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcq073>
- Sécher, R. (2010). *Reconnaissance sociale et dignité des parents d'enfants placés. Parentalité, précarité et protection de l'enfance*. L'Harmattan.
- Sellenet, C. (2010). « Dis, quand reviendras-tu... ? » : Blessures de la séparation des parents d'enfants placés. *Le Journal des psychologues*, 277(4), 50–54. <https://doi.org/10.3917/jdp.277.0050>
- Sellenet, C. (2015). Dites-leur qu'on n'est pas des sauvages ! Dans C. Lacharité, C. Sellenet et C. Chamberland (dir.), *La protection de l'enfance. La parole des enfants et des parents* (pp. 27–40). Presses de l'Université du Québec.
- Simmat-Durand, L. (2007). La mère toxicomane et le placement de l'enfant : des temps inconciliables. *Drogues, santé et société*, 6(2), 11–45. <https://drogues-sante-societe.ca/la-mere-toxicomane-et-le-placement-de-lenfant-des-temps-inconciliables>